

Dossier de demande d'autorisation environnementale

Centre de tri des déchets recyclables - Communes de La Tessoualle (49) et Mauléon (79)

5a – Note de présentation non technique du projet



Juin 2022



SOMMAIRE

1. PREAMBULE	4	4.2.3.2. EAUX DE VOIRIE	17
1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	4	5. CONTROLES, SURVEILLANCE DU SITE ET FORMATIONS.....	19
1.2. CONTEXTE DU PROJET.....	4	5.1. CONTROLE D'ENTREE	19
2. PRESENTATION DU DEMANDEUR	5	5.2. ADMISSION PREALABLE DES DECHETS	19
3. PRESENTATION DU PROJET.....	6	5.2.1. CONTROLE D'ENTREE	19
3.1. LOCALISATION DU SITE.....	6	5.2.2. PORTIQUE DE DETECTION DE LA RADIOACTIVITE.....	19
3.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET ET PLAN DE ZONAGE	7	5.3. CONTROLE DE L'EXPLOITATION	20
3.2.1. TRAVAUX.....	9	5.4. SECURITE SUR LE SITE	20
3.2.2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT	9	5.5. FORMATIONS	20
3.2.3. ACCUEIL ET ACCES AU SITE.....	9		
3.2.4. MOYENS HUMAINS	10		
3.2.5. FONCTIONNEMENT DU PROCESS DE TRI.....	10		
3.2.6. COURS LOGISTIQUE	14		
3.2.7. BATIMENT ADMINISTRATIF ET LOCAUX SOCIAUX.....	15		
4. GESTION DES REJETS DU PROJET	16		
4.1. GESTION DES POUSSIERS ET DES ENVOLS.....	16		
4.2. GESTION DES EAUX	16		
4.2.1. EAUX USEES (DONT EAUX DE LAVAGE).....	16		
4.2.2. EAUX DE PROCESS.....	17		
4.2.3. EAUX PLUVIALES	17		
4.2.3.1. EAUX DE TOITURE	17		

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation cadastrale du futur centre de tri (source : géoportail) .	6
Figure 2: Emplacement de l'installation sur les communes de La Tessoualle (49) et de Loublande (79)	6
Figure 3 : Organisation des trois hall du futur centre de tri	7
Figure 4 : Plan masse du futur centre de tri	8
Figure 5 : Accès au site depuis les axes routiers.....	9
Figure 6 : Zoom sur la zone de réception hall amont du futur centre de tri ..	10
Figure 7 : Vue 3D du hall amont – Alimentation des trémies du hall de tri ...	11
Figure 8 : Schéma fonctionnel du process.....	11
Figure 9 : Vue 3D sur le hall de tri.....	12
Figure 10 : Zone de stockage des déchets triés	13
Figure 11 : Localisation de l'atelier/magasin	13
Figure 12 : Localisation de la cour logistique et de ses activités (source : groupement Trinovia)	14
Figure 13 : Localisation de l'aire de lavage (source : groupement Trinovia) ..	16
Figure 14 : Plan des réseaux (source : groupement Trinovia).....	18

GLOSSAIRE

CSR : combustible solide de récupération
EMB : Emballage
JRM : Journaux revues magazines
MM : Multimatériaux
PE : Polyéthylène
PET : Polyéthylène téréphtalate
PP : Polypropylène
PS : Polystyrène

1. PREAMBULE

Cette **note de présentation non technique** a pour objet, conformément à la réglementation, de faciliter au public la prise de connaissance des informations concernant la composition du dossier, le cadre réglementaire ainsi que le projet.

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le contenu d'un dossier de demande d'autorisation environnementale est défini dans le Code de l'environnement, Titre VIII du Livre I et Titre II du Livre I (articles R181-12, R181-13, R181-14, D181-15-2).

Le présent dossier se décompose ainsi comme suit :

Le dossier administratif	Dossier 1
Le dossier technique	Dossier 2
L'étude d'incidence environnementale	Dossier 3
L'étude de dangers	Dossier 4
Les résumés non techniques de l'étude d'impact environnementale et de l'étude des dangers – La note de présentation non technique du projet	Dossier 5
Les annexes, dont les plans réglementaires	Dossier Annexes

1.2. CONTEXTE DU PROJET

Compte tenu de son activité de tri des déchets recyclables, le futur centre de tri situé sur les communes de La Tessoualle (49) et de Loublande (79) constitue une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**.

La SPL UniTri souhaite déposer un **dossier de demande d'autorisation environnementale** pour la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de tri interrégional des déchets recyclables.

La création d'un nouveau centre de tri répondra au **besoin des 13 collectivités** des Deux Sèvres, de la Vienne, du Maine et Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique. En effet, au regard de l'extension des consignes de tri et des équipements du territoire devenus vétustes, ce nouveau centre de tri serait destiné à desservir un bassin de population de 1 010 692 habitants à l'horizon 2025.

Les élus locaux de ces 13 collectivités ont fait le choix de créer une Société Publique Locale (SPL) afin de sécuriser les quantités de déchets recyclables à trier sur l'installation tout en limitant le périmètre, puisque la SPL ne pourra travailler que pour ses propres adhérents, ce qui exclut donc d'emblée l'arrivée de déchets extérieurs au territoire sur l'installation.

2. PRESENTATION DU DEMANDEUR

Le présent dossier est porté par la **SPL Unitri**.

Il s'agit d'une **Société Publique Locale** (SPL) créée par les élus locaux de 13 collectivités afin d'assurer la gestion des déchets d'emballages de leur territoire.

Le centre de tri fera l'objet d'un marché d'exploitation maintenance pour 6 ans, reconductible deux fois par période de un an. Brangeon Environnement et Séché Environnement, deux acteurs locaux et internationaux de la gestion des déchets allient leurs forces pour répondre au mieux aux attentes de la SPL UniTri. Ces deux entreprises s'associeront au sein d'une société commune « **Trinovia** » pour assurer l'exploitation et la maintenance du centre de tri.

Dénomination sociale	Société Publique Locale (SPL) UniTri
Forme juridique	SA à conseil d'administration
Siège social	1 rue Thomas Edison ZI La Bergerie 49 280 LA SEGUINIÈRE
Téléphone Fax	02 52 60 09 23
Signataire de la demande	M. Cédric VAN VOOREN, Président Directeur Général
Personne en charge du suivi du dossier	Antoine de CONTENCIN, Directeur
Code APE	Traitement et élimination des déchets dangereux (3821Z)
SIRET	84801441100013
Adresse du site d'exploitation	ZAE de la Croisée Loublande – Mauléon 79 700

3. PRESENTATION DU PROJET

3.1. LOCALISATION DU SITE

Le projet de centre de tri faisant l’objet de la présente demande est localisé à cheval sur les communes de la Tessoualle en Maine-et-Loire (49) et de Loublande, commune associée de Mauléon en Deux-Sèvres (79). Le centre de tri de la SPL UniTri sera implanté dans la zone d’activités de la Croisée à Loublande (parcelle 155ZO n°5 – Mauléon ; parcelle AW n°269 – La Tessoualle).



Figure 1 : Localisation cadastrale du futur centre de tri (source : géoportail)

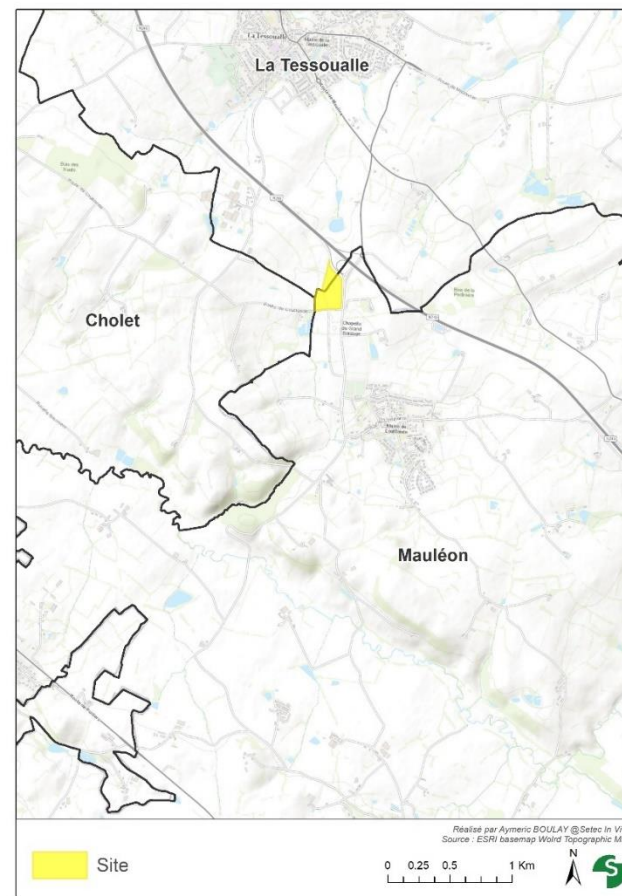


Figure 2: Emplacement de l'installation sur les communes de La Tessoualle (49) et de Loublande (79)

3.2. CARACTERISTIQUES DU PROJET ET PLAN DE ZONAGE

Le présent projet concerne la Conception-Construction-Exploitation-Maintenance d'un centre de tri des collectes sélectives sur les communes de Mauléon (79) et de La Tessoualle (49).

Le projet consiste à traiter jusqu'à **48 000 t/an de déchets de collecte sélective** par an dont :

- 25 000 t/an d'emballages,
- 23 000 t/an de multi-matériaux.

Le futur centre de tri sera organisé en trois halls d'exploitation. Les trois halls d'exploitation seront organisés dans un seul bâtiment de plain-pied, en forme de « L » pour ainsi optimiser au maximum la largeur et longueur de l'ensemble.

Le Hall de Tri sera placé au centre de la composition, le Hall Amont sera placé au nord et le Hall Aval à l'ouest (cf. Figure 3).

Le plan masse du projet est présenté en page suivante (cf. Figure 4).

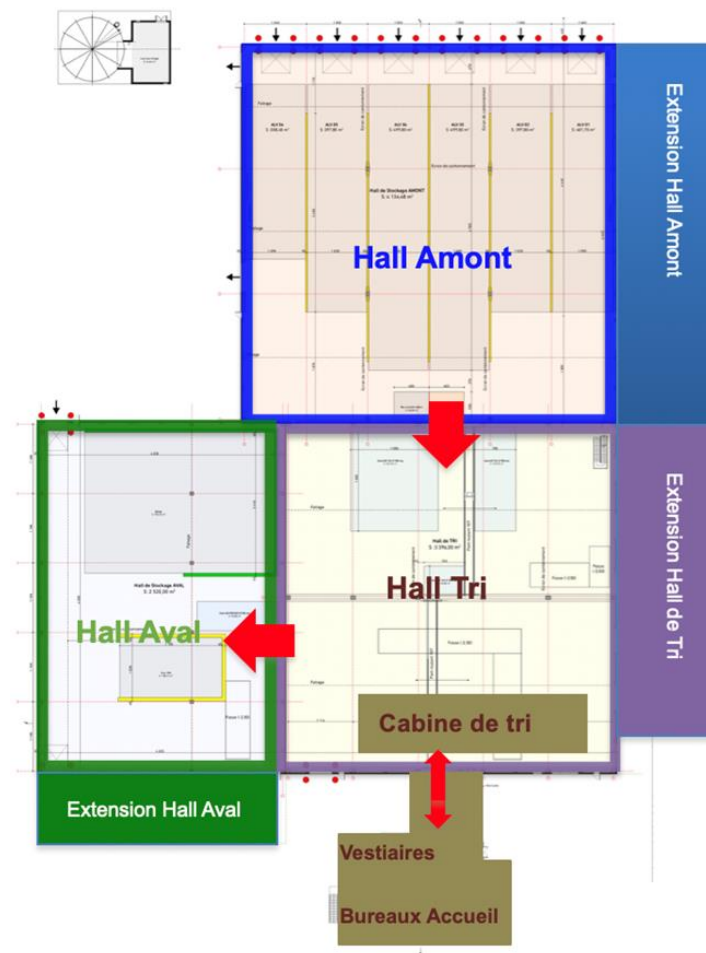


Figure 3 : Organisation des trois halls du futur centre de tri

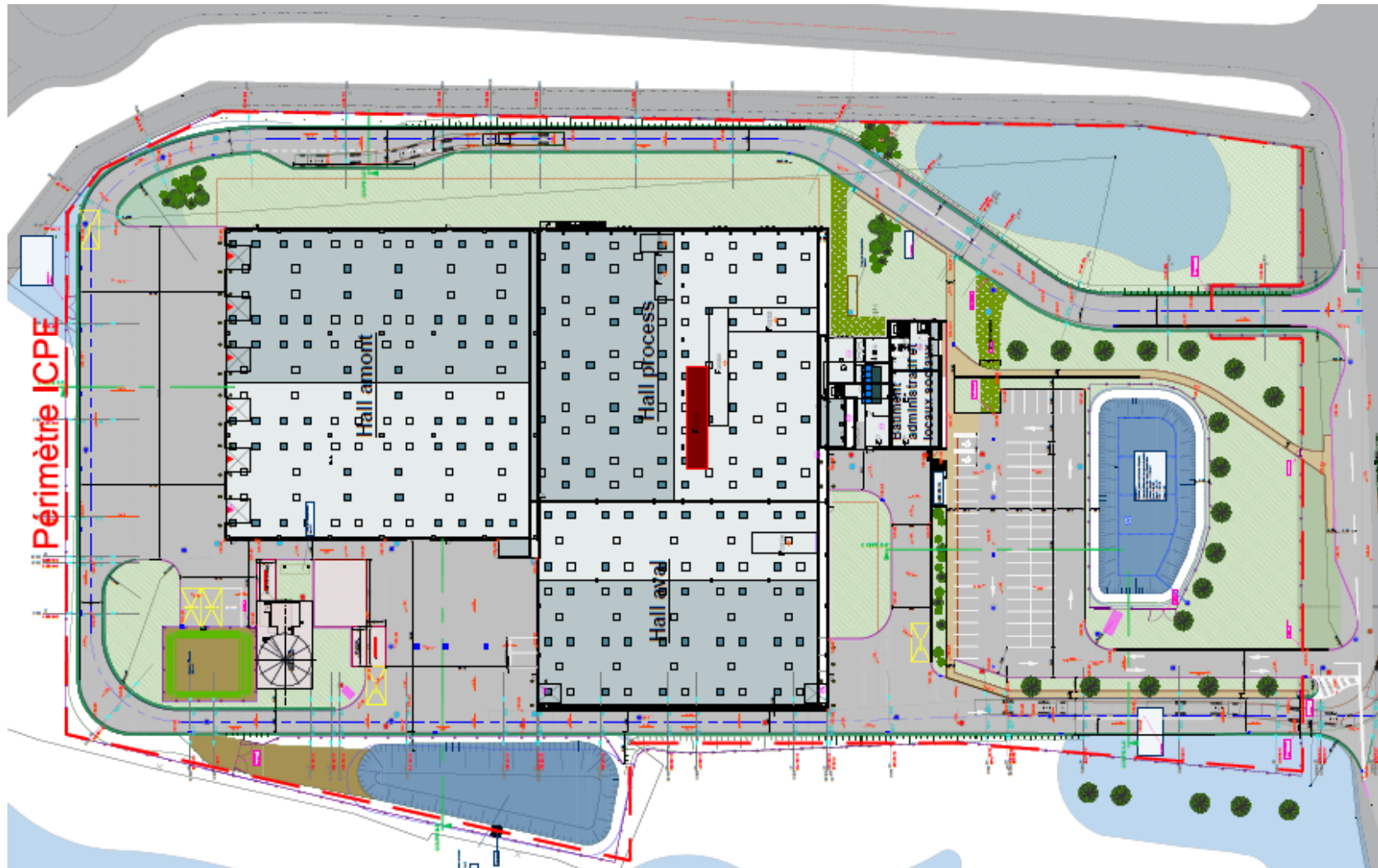


Figure 4 : Plan masse du futur centre de tri

3.2.1. TRAVAUX

Les travaux relatifs à la construction du futur centre de tri vont consister aux principales actions suivantes :

- Construction des bâtiments pour la réception, le tri et l'expédition des déchets : hall de réception amont, hall process tri et hall aval
- Construction des locaux sociaux et administratifs ainsi que d'un parking VL,
- Construction des locaux techniques,
- Construction des voiries,
- Mise en place des systèmes de détection et de protection incendie,
- Travaux pour l'aménagement des bassins de gestion des eaux pluviales et de régulation des eaux en cas d'incendie,
- Mise en place d'une clôture,
- Installation de deux ponts-bascules en entrée et sortie du site,
- Mise en service du process.

La durée totale des travaux de construction, y compris avec les essais, est estimée à 26 mois. Les travaux seront cadencés de façon à limiter le nombre de personnes présentes en simultané sur le chantier.

3.2.2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le site sera ouvert de 6h à 21h30, du lundi au vendredi. Cette durée d'ouverture correspond aux deux sessions de tri journalières avec les temps de pause.

3.2.3. ACCUEIL ET ACCES AU SITE

Trois accès différenciés sont prévus par la route de Loublande (d'est en ouest) :

- Un accès unique pour les poids-lourds (PL) des halls Amont et Aval,
- Un accès/sortie unique bus et véhicules légers (VL) pour les visiteurs et le personnel du site,

- Une sortie unique pour les PL des halls Amont et Aval.



Figure 5 : Accès au site depuis les axes routiers

La disposition des accès, des circulations, et des cours de logistique a été organisée pour éviter les croisements entre les différents flux, notamment entre les flux PL et VL.

3.2.4. MOYENS HUMAINS

Le site mobilisera en moyenne **34 personnes** en simultanément.

3.2.5. FONCTIONNEMENT DU PROCESS DE TRI

1 - Arrivée des camions d'apport de déchets sur site

A leur arrivée sur le site, les camions seront pesés une première fois sur le pont bascule en entrée. Une fois l'opération de déchargement effectuée, ils seront pesés sur le pont bascule en sortie. Les véhicules de collecte se présenteront sur le pont bascule et s'identifieront grâce à un badge spécifique.

Un système de vidéosurveillance permettra au personnel d'avoir une vue sur les camions du pont bascule d'entrée.

Les informations suivantes seront consignées dans le registre informatique :

- Date et heure de la pesée,
- Nom de la collectivité cliente,
- Provenance des déchets entrants et nature des déchets
- Numéro du véhicule,
- Poids total et poids net du chargement.

2 - Déchargement des déchets dans le hall amont

Les camions viendront décharger les déchets dans le hall amont (sous bâtiment, porte fermée). Les déchets seront déposés dans des alvéoles de stockage prévues sous forme de « couloirs ». Les alvéoles réceptionneront deux types de flux : les emballages et les multimatériaux. Les véhicules d'apport videront les déchets à une

extrémité des alvéoles, puis les déchets seront poussés par un chariot télescopique vers l'autre extrémité de l'alvéole, pour alimenter les trémies d'alimentation du hall de tri.

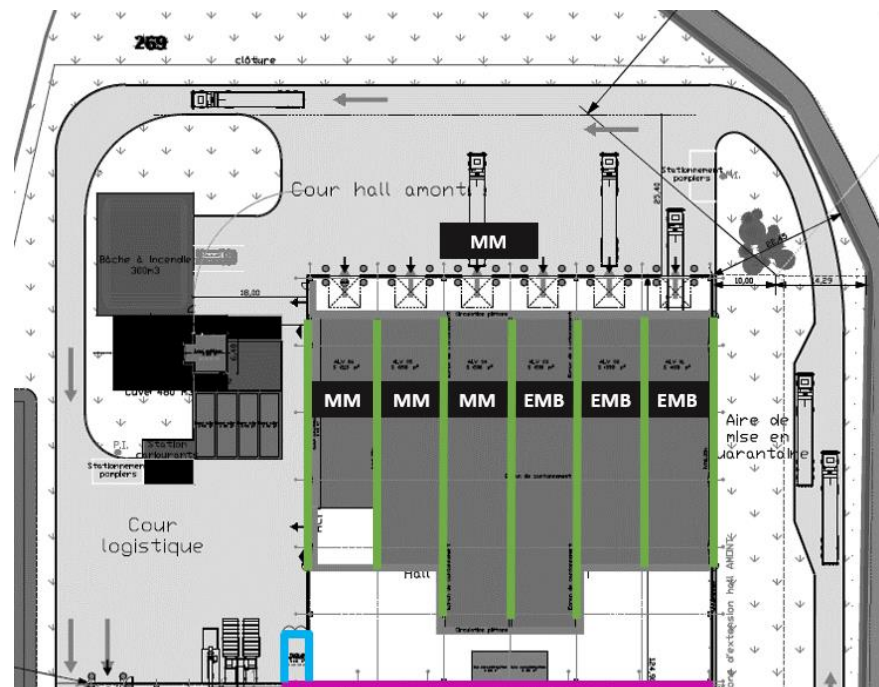


Figure 6 : Zoom sur la zone de réception hall amont du futur centre de tri

Dans ce hall, quatre conducteurs d'engins seront mobilisés : deux conducteurs d'engins sur chaque poste (MM et EMB). Ils seront appuyés par les 2 agents polyvalents de réception (1 par poste) qui assureront le relevage des tas en complément de leurs missions de contrôle qualité des déchets entrants et réalisation de caractérisations. Le fonctionnement sera le suivant :

- Une chargeuse assurera l'alimentation de la ligne Emballages (EMB),
- Une chargeuse assurera l'alimentation de la ligne Multimatériaux (MM),

- Un chariot télescopique (mutualisé pour le chargement des papiers en vrac) aura la charge du relevage des stocks de déchets.

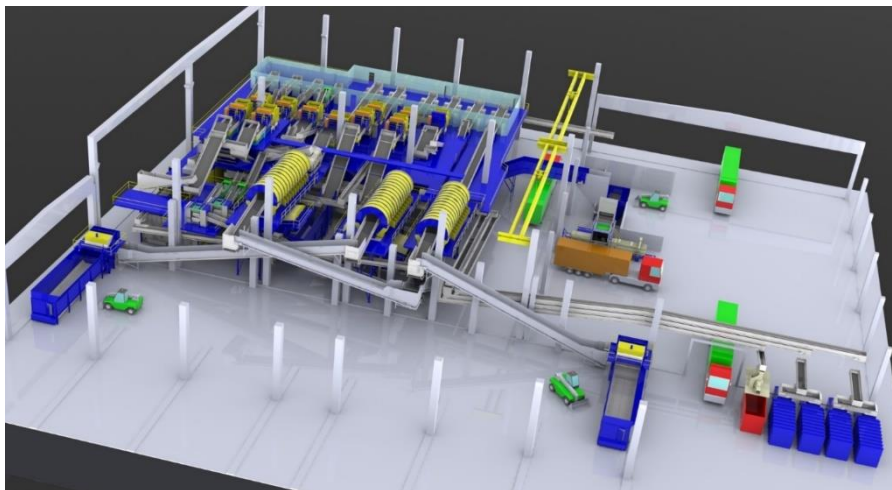


Figure 7 : Vue 3D du hall amont – Alimentation des trémies du hall de tri

3- Tri des collectes sélectives (process de tri)

Le centre de tri réceptionnant des flux de compositions différentes, le process est alors divisé en 10 sous-ensembles comprenant :

- Un process Multimatériaux,
- Un process Emballages,
- Un process commun
 - Ligne Papiers Carton Mélangés (PCM),
 - Ligne Papiers Cartons non Complexés (PCNC),
 - Ligne Journaux Revues Magazines (JRM),
 - Ligne Films PE,
 - Ligne Métaux expérimentaux,
 - Ligne Résines plastiques,

- Ligne Tri en cabine,
- Ligne commun Stockage/mise en balles.

Ces 10 sous-ensembles sont répartis en 4 zones, comme le présente le schéma ci-après :

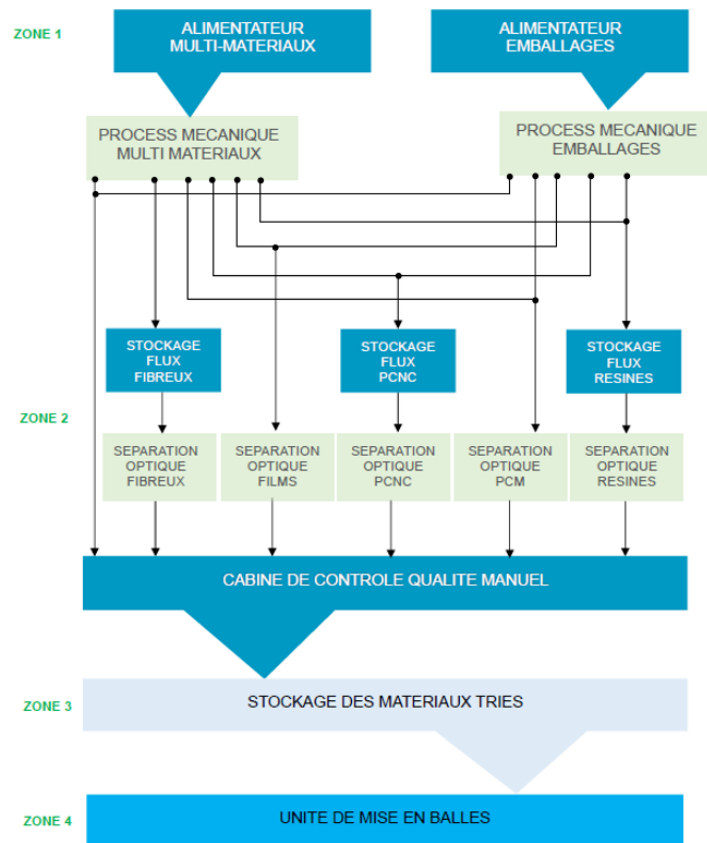


Figure 8 : Schéma fonctionnel du process

4 – Conduite de la ligne de tri

Au global, le hall de tri comprend une ligne de tri conçue autour des équipements suivants :

- 3 trommels,
- 4 séparateurs balistiques,
- 10 séparateurs optiques,
- 11 tables de tri avec 20 trieurs par poste.

La conduite de ligne sera assurée par le responsable de ligne (1 par poste).

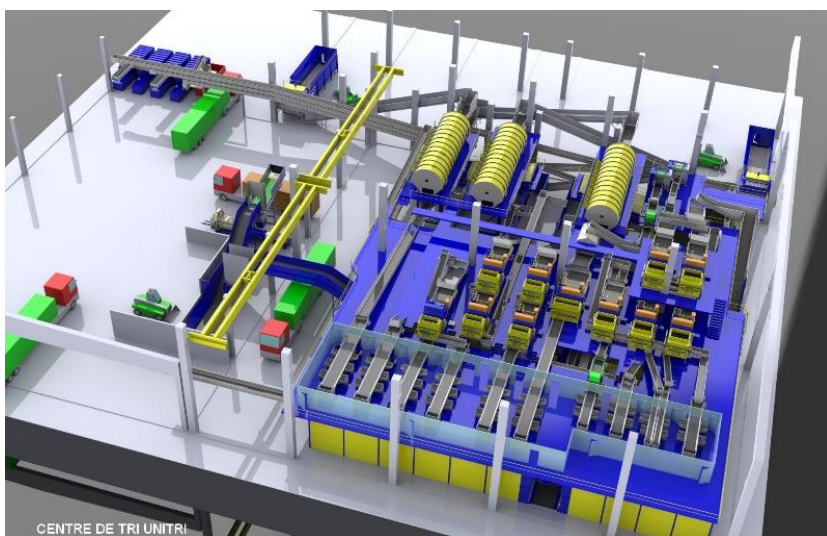


Figure 9 : Vue 3D sur le hall de tri

5 – Mise en balle et stockage des déchets triés

3 conducteurs de presse et d'engins seront en charge de la gestion des flux sortants du process de tri et notamment l'alimentation de la presse, pour la mise en balles des matériaux suivants, stockés en alvéoles de type FMA :

- Papiers Cartons Non Complexés (PCNC),
- Papiers-Cartons Mêlés (PCM),
- Papiers Cartons Complexés (PCC),
- Films PE,
- PET clair bouteilles et flacons,
- PET clair barquettes monocouches,
- PE bouteilles, flacons, pots et barquettes,
- PP bouteilles, flacons, pots et barquettes,
- PS : pots et barquettes monocouche,
- PET foncé bouteilles, flacons,
- PET opaque bouteilles, flacons, pots et barquettes,
- Refus CSR,
- Complexes,
- Papiers blancs,
- Emballages en aluminium.

Une fois mis en balles, les matériaux seront repris par un opérateur en chariot élévateur pour être stockés dans la zone dédiée au stockage des balles.

Les aciers seront conditionnés en paquets au moyen de la presse à paquet et le flux JRM sera stocké en vrac. Les refus de tri seront transférés en compacteurs.

Lorsque les quantités nécessaires à un enlèvement seront atteintes, les déchets seront chargés dans les semi-remorques des transporteurs.

Pour éviter toute pollution des stocks, des zones dédiées bien distinctes ont été prévues (voir plan ci-contre).

5 – Chargement pour expédition

Les conducteurs d'engins de la zone de presse seront responsables du chargement du camion d'enlèvement.

Une fois chargé, le camion se présentera sur le pont bascule pour mesurer la quantité de produits et vérifier que le camion n'est pas en surcharge. Un bon d'expédition lui sera alors remis.

Autres bâtiments

Le centre de tri disposera également d'un atelier et d'un magasin (voir carré bleu sur l'image ci-après) d'une surface de 30 m².

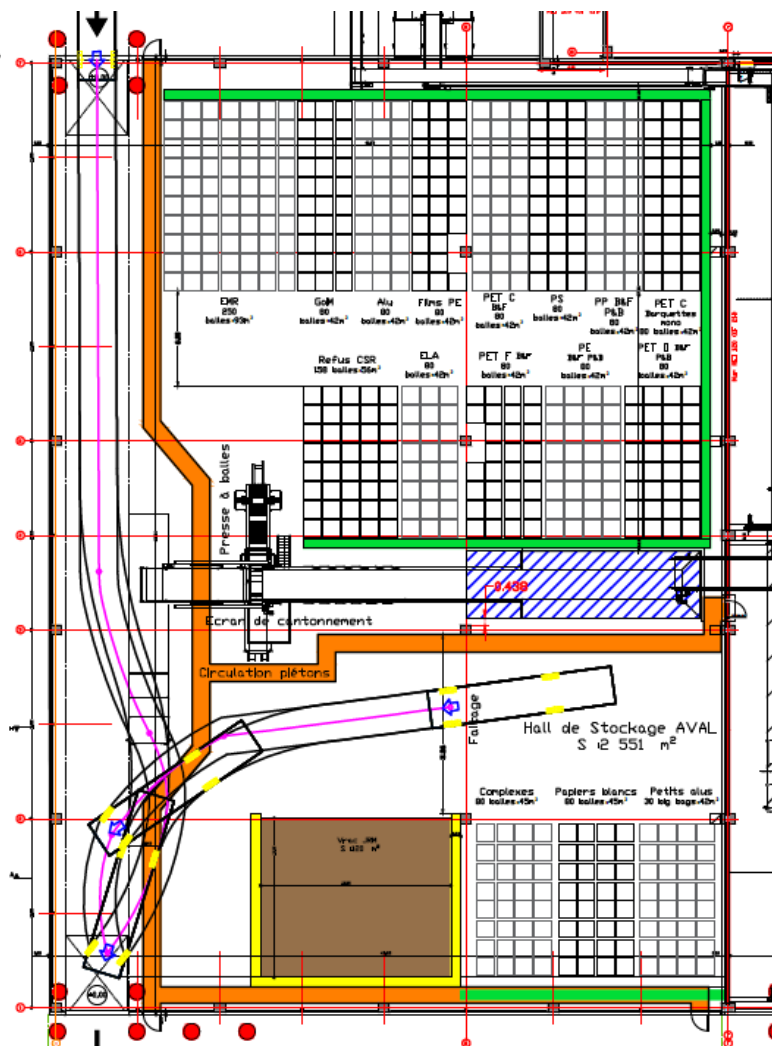


Figure 10 : Zone de stockage des déchets triés

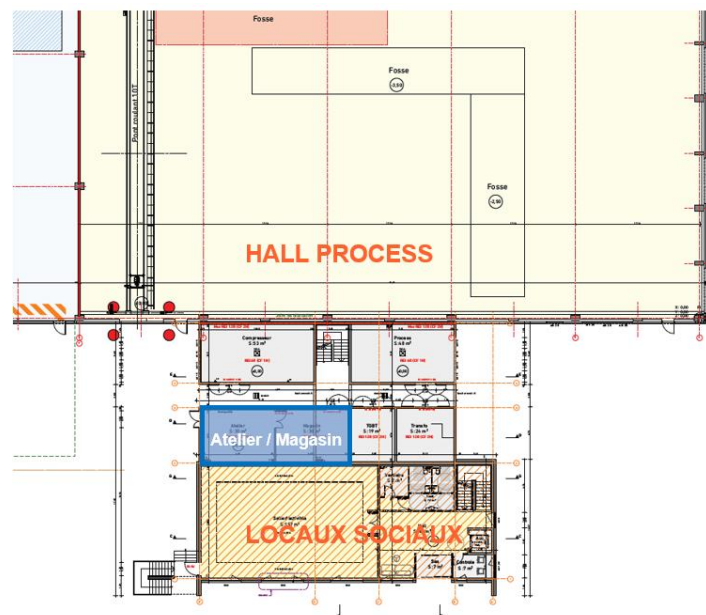


Figure 11 : Localisation de l'atelier/magasin

Ils sont mis à disposition du personnel en charge de l'entretien et de la maintenance des équipements de process et des engins. Tous les consommables dangereux sont disposés sur cuvettes de rétention. Selon leur nature, ils ne sont pas disposés sur les mêmes rétentions pour éviter les interactions dangereuses.

3.2.6. COURS LOGISTIQUE

La cour logistique se situera dans l'espace libre entre le Hall Amont et le Hall Aval.

Elle est dimensionnée pour l'implantation des compacteurs, des bennes, ainsi que pour la zone de lavage, la station de carburant et le silo de réserve d'eau anti-incendie.

Dans cette cour logistique seront notamment réalisés :

- Le ravitaillement engins,
- L'entretien des engins.

Il sera mis en place une station compacte de distribution de carburant, hors sol, double peau, d'une contenance de 5000 L de type ECOCUVE ou équivalent.

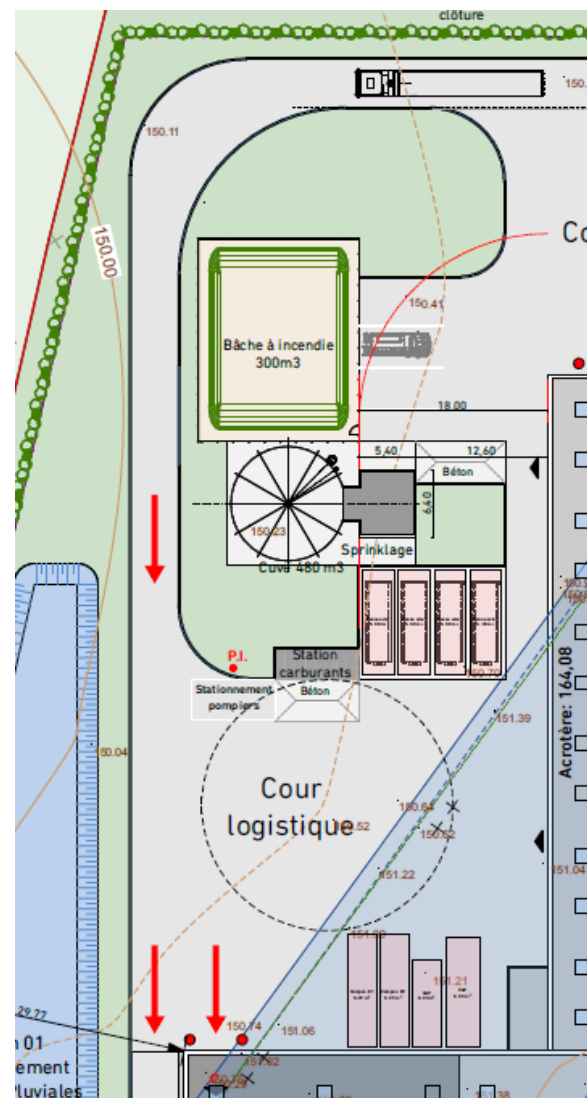


Figure 12 : Localisation de la cour logistique et de ses activités (source : groupement Trinovia)

3.2.7. BATIMENT ADMINISTRATIF ET LOCAUX SOCIAUX

Les locaux sociaux et administratifs seront organisés dans un bâtiment unique au sud du projet.

Il sera accessible de plain-pied depuis la zone de stationnement de voitures légères et il sera connecté directement au Hall de Tri. Au niveau RDC, seront placés les espaces de réception du public, les locaux techniques, ainsi qu'un poste de contrôle ayant une vision sur les deux ponts bascules. Le hall d'entrée et la salle d'activité seront ouverts sur la façade sud et proches des circulations verticales : cage d'escaliers et ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite.

4. GESTION DES REJETS DU PROJET

4.1. GESTION DES POUSSIÈRES ET DES ENVOLS

Les travaux engendreront des poussières de chantier dans le cadre de la construction du centre de tri. L'ensemble des mesures nécessaires à la bonne gestion de ces poussières sera pris dans le cadre du suivi de chantier.

En phase exploitation un dépoussiéreur sera mis en place avec système d'aspiration centralisé au niveau du process de tri. De plus, tous les déchets de collectes sélectives seront stockés à l'intérieur des bâtiments et portes fermées, que ce soit dans le hall amont pour les matières entrantes que dans le hall aval pour les déchets sortants.

L'impact en termes d'envols et poussières sera donc limité. Ces éléments sont davantage détaillés dans l'étude d'impact du DDAE (dossier n°3).

4.2. GESTION DES EAUX

La gestion des eaux sur le futur centre de tri sera séparative.

4.2.1. EAUX USEES (DONT EAUX DE LAVAGE)

Les **eaux usées** issues des locaux sociaux et administratif et des eaux de lavage des engins, seront raccordées au réseau collectif d'eaux usées de la zone d'activité économique de Mauléon/Loublande. Il s'agira notamment d'eaux usées en provenance des sanitaires, vestiaires, salle de pause, du nettoyage des locaux et de la station de lavage des engins (aucun produit dangereux ou toxique ne sera utilisé

pour le nettoyage des engins). Elles seront de même nature que des effluents domestiques et produites en quantités limitées. La zone de lavage se situe au Nord-Ouest du site, sur la cour logistique (voir Annexe 1b).

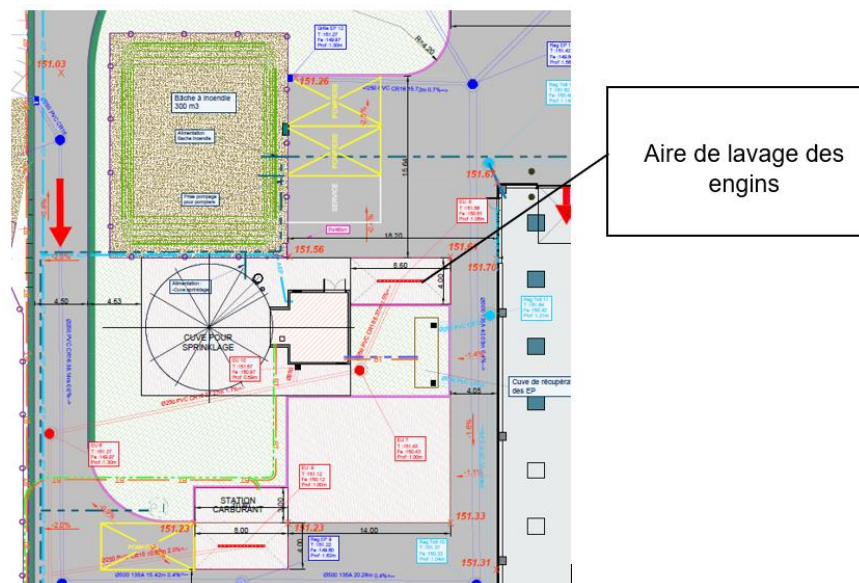


Figure 13 : Localisation de l'aire de lavage (source : groupement Trinovia)

L'aire de lavage est munie d'un débourbeur déshuileur, en commun avec la station carburant.

La SPL UniTri a fait une demande d'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement de la zone d'activité. Cette autorisation est jointe en Annexe 13.

4.2.2. EAUX DE PROCESS

Les installations ne produiront aucune eau de process.

4.2.3. EAUX PLUVIALES

Les **eaux pluviales** de voiries et de toitures transiteront dans des réseaux bien distincts.

4.2.3.1. EAUX DE TOITURE

Les eaux de toiture des bâtiments au Nord du site transiteront directement dans un bassin de régulation des eaux d'un volume de 300 m³ se trouvant à l'Ouest du site (bassin n°1).

Le bassin n°1 fonctionne par infiltration avec surverse vers la zone humide du site et notamment une mare à vocation écologique (cf. voir RNT étude d'impact – 5b).

Les eaux de toiture des bâtiments au Sud du site transiteront directement dans le bassin de régulation des eaux d'un volume de 850 m³ se trouvant au Sud du site (bassin n°2).

Le fonctionnement des bassins est davantage détaillé dans le dossier technique (dossier n°2) qui présente des schémas de fonctionnement des bassins.

4.2.3.2. EAUX DE VOIRIE

Les eaux de voirie de l'ensemble du site seront dirigées vers le bassin n°2 au Sud du site. Un déboureur-séparateur à hydrocarbures sera situé en amont du bassin pour le pré-traitement des eaux.

Le déboureur-séparateur à hydrocarbures sera régulièrement entretenu et les boues qui y seront collectées seront éliminées dans une installation autorisée à cet effet. L'exploitant pratiquera un curage complet du déboureur-séparateur une fois par an. Les boues récupérées seront envoyées sur un centre de traitement agréé.

Le bassin n°2 est également prévu pour la rétention des eaux d'extinction incendie et dispose dans ce cadre d'une membrane étanche et d'une vanne d'isolement (cf. RNT EDD – 5c).

Le plan ci-contre présente la gestion des eaux prévue sur le futur centre de tri. Pour une meilleure lisibilité, le plan des réseaux figure sur le plan d'ensemble en PJ n°48 du DDAE.

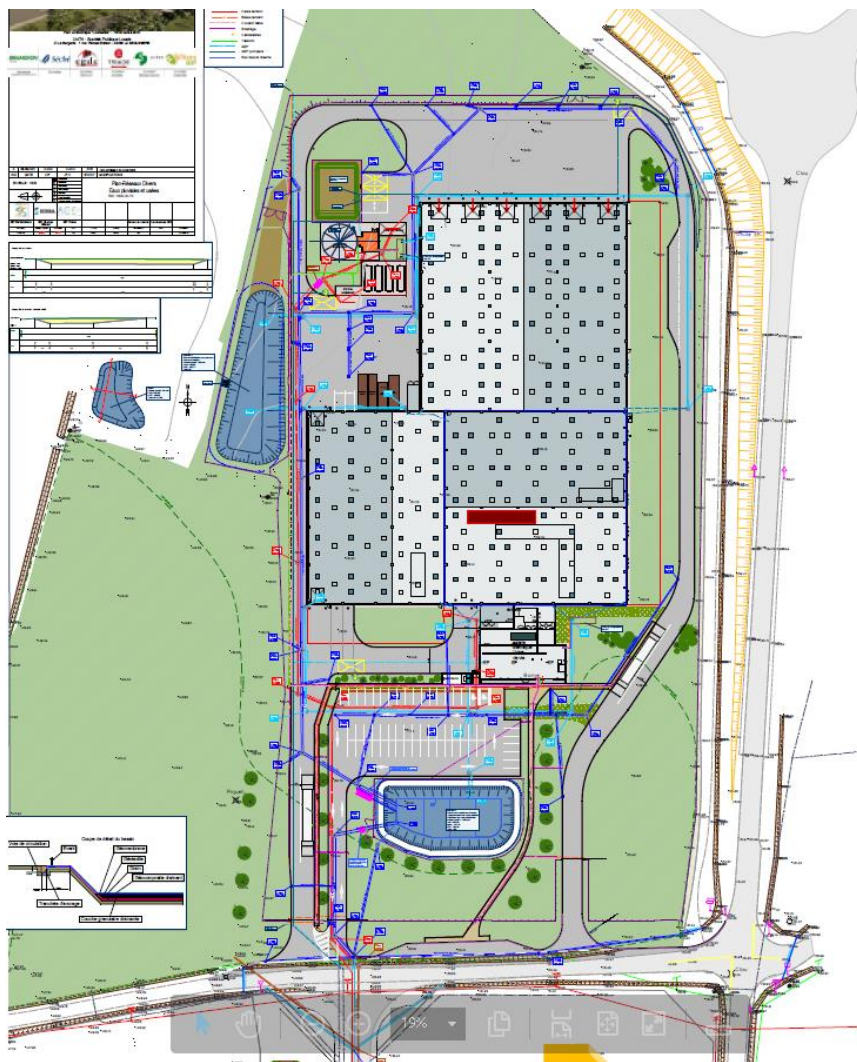


Figure 14 : Plan des réseaux (source : groupement Trinovia)

Un dispositif de traitement est prévu en amont du bassin étanche. Ce séparateur à hydrocarbures a fait l'objet d'une note de dimensionnement (cf. dossier technique n°2).

L'emplacement et le raccordement du séparateur sont consultables sur l'Annexe_1d Plans réseaux.

5. CONTROLES, SURVEILLANCE DU SITE ET FORMATIONS

5.1. CONTROLE D'ENTREE

L'accès au site est surveillé pendant les heures d'ouverture. Il est contrôlé à l'accueil du bâtiment administratif. L'installation est fermée à l'aide de clôtures et portails clos aux heures d'inactivité.

5.2. ADMISSION PREALABLE DES DECHETS

5.2.1. CONTROLE D'ENTREE

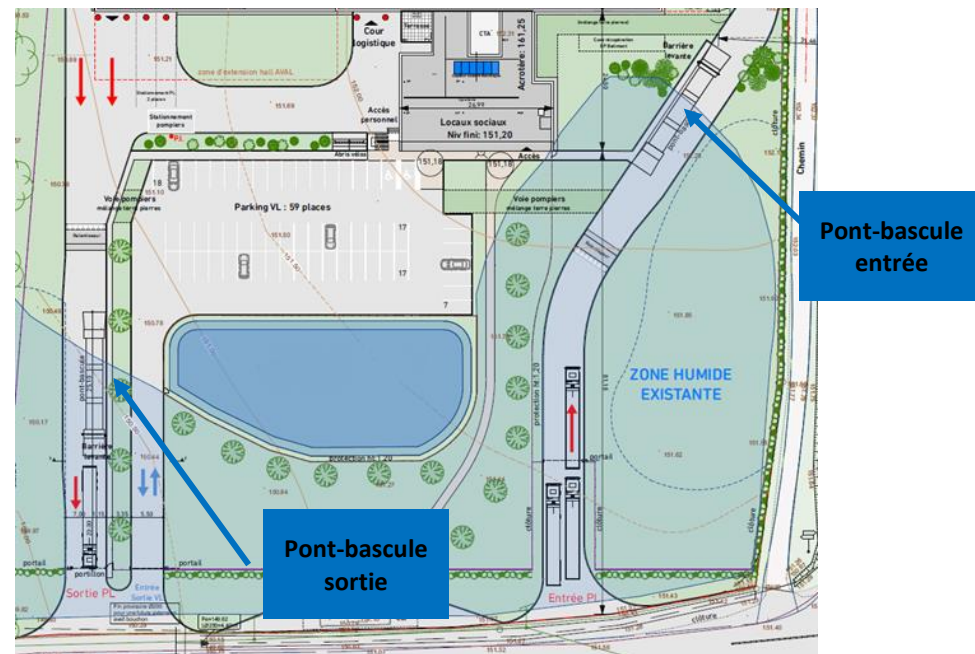
Aucun déchet ne sera accepté sur le futur centre de tri sans information préalable.

L'information préalable est à établir par le producteur de déchets. Elle est renouvelée tous les ans et conservée pendant 5 ans.

Ce point relève de la réglementation ICPE pour les installations de tri/transit/regroupement de déchets non dangereux identifiées sous les rubriques 2713, 2714 et 2716 qui doivent obligatoirement mettre en place une procédure d'information préalable avant l'admission d'un déchet sur une installation.

Les tonnages des déchets admis et sortants convoyés par les véhicules seront déterminés à l'aide de deux ponts-bascules situés en entrée et en sortie de chaque côté du bâtiment d'accueil. Ils seront équipés d'un système électronique relié au

poste de contrôle pour effectuer et enregistrer la pesée des véhicules et renseigner les principaux paramètres d'apport pour la tenue du registre réglementaire.



Des caméras permettront d'identifier de façon fiable les véhicules entrant avec une bonne lecture des plaques d'immatriculation.

5.2.2. PORTIQUE DE DETECTION DE LA RADIOACTIVITE

Un portique de détection de la radioactivité équipera le site au niveau du pont bascule en entrée. De cette manière, l'intégralité des véhicules entrants feront l'objet d'une mesure de matière radioactive. Le passage entre les bornes de détection permettra de déterminer la présence de radioéléments.

5.3. CONTROLE DE L'EXPLOITATION

L'exploitant tiendra à jour un journal de bord dans lequel seront consignés tous les renseignements caractéristiques concernant la marche quotidienne du site, avec notamment les interventions/entretiens de maintenance des installations et les contrôles réglementaires. De plus, l'exploitant produira chaque année un rapport annuel de gestion du site.

5.4. SECURITE SUR LE SITE

Des caméras de vidéosurveillance seront installées avec report au poste de pesée et dans les bureaux administratifs du site – l'ensemble des zones sensibles du site sera couvert.

Un accès à distance (smartphone, PC) sera prévu. La consultation par une société de gardiennage en dehors des heures d'ouverture sera utilisée pour la levée de doute en cas d'anomalie.

Des rondes de gardiennage (contrat avec une société spécialisée) seront organisées en dehors des heures d'ouverture de site.

5.5. FORMATIONS

L'exploitant prévoit pour chacun des salariés un suivi de l'état des habilitations et compétences. Chaque année, le plan de formation est revu en fonction des compétences requises ou nécessaires, des obligations légales, des orientations stratégiques de l'entreprise et des entretiens annuels des équipes du centre de tri.

Les formations des salariés concerneront notamment : les habilitations nécessaires (exemple : habilitation électrique) pour assurer les différents métiers exercés sur le centre de tri, les formations spécifiques à la connaissance du déchet et au risque associés à chaque type de produit, les formations à la gestion des départs de feu, sauveteurs secouristes du travail, CACES, etc.

Les formations seront animées en interne, au sein des groupe Brangeon ou Séché, ou par le biais de prestataires extérieurs spécialisés.